

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

Etaient Présents 60 titulaires, 4 suppléants, 5 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Mailys DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

Pouvoirs : Jean-Michel IDOIBE à Anne BARBET
Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER
Françoise BESSONNEAU à Bernard AURISSET
Jacques NAYA à Daniel LACRAMPE
Bernard UTHURRY à Jean-Etienne GAILLAT

Suppléants : Frédéric CACHELOU suppléant de Paule BERGES
Anne-Marie BARRERE suppléante de André BERNOS
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC (excusé), Alain CAMSUZOU, France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Pierre SERENA, Didier CASTERES

RAPPORT N° 07-180927-FIN-

DISSOLUTION DU SMASS : CONDITIONS DE LIQUIDATION

REÇU

Le - 9 OCT. 2018

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

M. AURISSET rappelle que par délibération en date du 18 juin dernier le comité syndical du SMASS (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Station de ski de fond du Somport) a décidé à l'unanimité de la dissolution du dit syndicat.

Cependant pour procéder à la dissolution effective de ce Syndicat, l'Etat a souhaité que les membres actuels du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Station de ski de fond du Somport à savoir le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques et la Communauté de Communes du Haut-Béarn prennent une délibération concordante quant aux conditions de liquidation.

A cet effet la Trésorerie de BEDOUS a été sollicitée et nous a transmis ces derniers jours l'état correspondant qui fait apparaître les éléments d'actifs joints en annexe.

Aussi, conformément à l'article 5 des statuts initiaux du Syndicat et aux récents échanges entre le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques et la Communauté de Communes du Haut-Béarn, il vous est proposé de confirmer que concomitamment à la dissolution du Syndicat, l'intégralité de ses biens sera dévolue à la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Où cet exposé

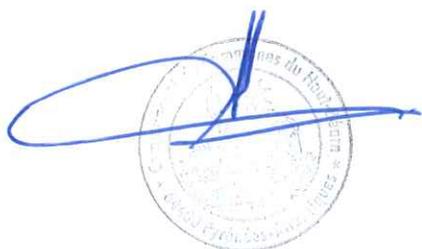
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** les conditions de liquidation du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Station de ski de fond du Somport telles qu'indiquées dans le présent rapport et son annexe,
- **Autorise** Monsieur le Président à procéder à toutes démarches nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 27 septembre 2018

Suivent les signatures

Affiché le 09/10/18



Le Président

Daniel LACRAMPE



064006

TRES. BEDOUS

Etat de l'actif

21900 SYNDM AMEGT STAT SOMPORT SMASS

ORIGINE DOCUMENT :

Numéro du poste comptable : 064006

Exercice : 2018

Budget collectivité : 21900



064006

TRES. BEDOUS

Etat de l'actif

21900 SYNDM AMEGT STAT SOMPORT SMASS

Nombre de pages : 1

FIN DE DOCUMENT

